



**Fixée pour ce jeudi matin (11 heures), à la Cour de cassation de Port-au-Prince, la cérémonie de prestation de serment des neuf membres du Conseil électoral provisoire a été reportée sine die, a appris l'agence HPN.**

La décision de Néhémy Joseph, ex-conseiller électoral sous le Collège transitoire du Conseil électoral permanent (CTCEP), de refuser l'investiture à sa nouvelle fonction sans l'affirmation du Sénat haïtien de son choix au CEP serait à la base de ce report.

« Les deux autres représentants du Parlement : Pierre Simon Georges et Marie Clunie Dumay Miracles se sont solidarisés avec moi. Le conseiller Léopold Berlangier s'est montré, lui aussi, solidaire avec moi », a affirmé Néhémy Joseph, dans un bref entretien à HPN.

Me. Joseph, qui a adressé, le mardi 6 mai, une correspondance au président du Sénat, lui demandant de l'informer de la décision de l'Assemblée nationale en ce qui à trait au choix des représentants du Parlement au CEP, dit attendre la réponse de sa lettre avant de s'engager à nouveau.

« Je ne peux pas prêter serment sans connaître la position du Sénat en ce qui concerne mon

Écrit par SFD/HPN  
Jeudi, 08 Mai 2014 11:05

---

choix au sein de l'institution électorale », dit-il.

Après de nombreuses tractations, le président Michel Joseph Martelly a créé officiellement mardi, par arrêté présidentiel, le Conseil électoral provisoire en remplacement du Collège transitoire du Conseil électoral permanent.

Des acteurs politiques, qui ont pris part au dialogue politique et institutionnel inter Haïtien – déroulé sous la médiation de la Conférence épiscopale d'Haïti –, ont exigé ce changement au sein de la machine électorale.

Les noms des trois représentants du Parlement : Marie Clunie Dumay Miracles, Pierre Simon Georges et Néhémy Joseph, figure dans l'arrêté présidentiel sans la confirmation officiel du Parlement de ses ex-représentants au CTCEP.

Sans tenir compte de l'esprit de Corps législatif (sic), la Chambre basse, via son président Jacques Stevenson Thimoléon, avait confirmé ses deux représentants en l'occurrence Marie Clunie Dumay Miracles et Pierre Simon Georges au sein du CEP.

Ayant désigné Néhémy Joseph au sein du CTCEP, le Sénat ne s'est pas encore prononcé pour le moment sur le maintien ou pas de son représentant au Conseil électoral provisoire, lequel organisera les prochaines élections.

À quand donc la prestation de serment des membres du Conseil électoral provisoire ? Va-t-on assisté, à nouveau, à de nouveaux scénarios ?

Sylvestre Fils Dorcilus